

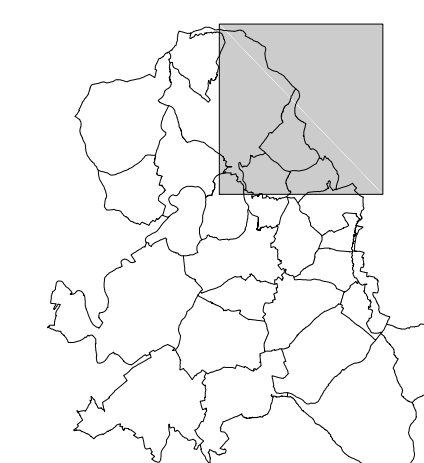
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

5. ANNEXES

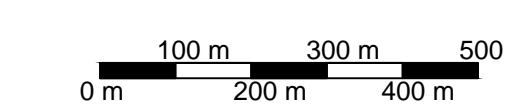
5.1.2.2 PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Nord-Est de la Communauté de communes au 1/10000ème

Arrêté par délibération du Conseil
Communautaire : 06.07.2017
Approuvé par délibération du Conseil
Communautaire : 20.06.2018



INITIATIVE Aménagement et Développement
Adresse : A. Pigeage Jans Olier - 70000 VESOUX
Tel : 03.84.75.64.07 - Fax : 03.84.75.19.98
initiaivedeveloppement.fr
Agence de Services
Tel : 03.81.82.52.29 - initiaivedeveloppement.fr



*Origine cadastre (C) - DGFIP - Droits de l'Etat réservés - 2012 -
Plan cadastral actualisé en Juin 2016

- A4 Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.*
 - A5 Servitude concernant les canalisations d'eau et assainissement.
 - AC1 Servitudes de protection des monuments historiques.
 - AC2 Servitudes de protection des sites inscrits et classés
 - AS1 Servitudes attachées à la protection des eaux potables instituées en vertu de l'article L.20 du Code de la santé.
 - EL2 Servitudes en zone submersible.
 - EL3 Servitudes de halage et de marchepied et servitudes à l'usage des pêcheurs.
 - EL7 Servitude de l'alignement des voies nationales, départementales et communales.
 - I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.
 - PM1 Plan de prévention des Risques Naturels Prévisible. Servitudes relatives au PPRI de la vallée du Durgeon
 - PT2 Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles, des centres d'émission et de réception exploités pas l'Etat.
 - PT3 Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques concernant l'établissement et le fonctionnement des lignes et des installations de télécommunications.
 - T1 Servitudes relatives aux chemins de fer.
- +++++ Limite de la commune.

* A noter : Pour A4, le report cartographique est non exhaustif - pour une information complète voir la liste détaillée par commune des cours d'eau concernés, dans le tableau de synthèse des servitudes d'utilité publique.

